

FILE NAME: St. Gobain (SG)

DATE: 2003

DOC#: SG007

DOCUMENT DESCRIPTION: Newspaper Article in French

A
comme...

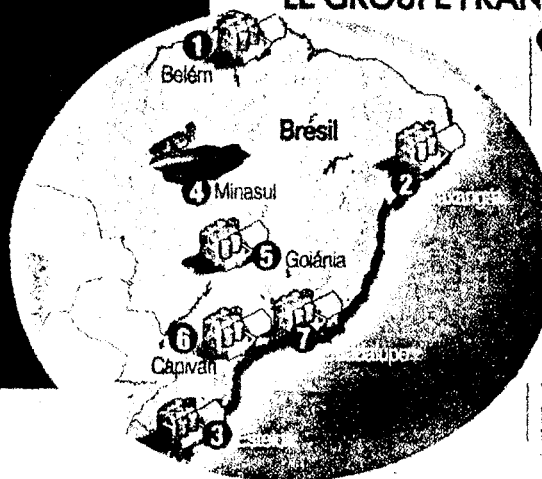
... amiante Au Brés ce pois

La firme vient de renon-
cer à son amiante brés-
lien, matériau prohibé
en France depuis 1996.
Ce qui est dangereux ic
ne l'était-il pas là-bas ?

En vingt-neuf ans de car-
rière dans une usine
d'amiante Brasilit, filiale
de Saint-Gobain au Brésil,
Sebastião da Silva s'est fait un
surnom : «Chorão» (pleurni-
chard). La retraite, en 1990, ne
l'a pas calmé et, à 66 ans, il râle
encore. Contre sa pension «de
misère», mais surtout contre la
lenteur de la justice : malade de
l'asbestose, l'affection pulmo-
naire provoquée par l'inhalation
de poussières d'amiante, il a dû
subir une ablation partielle
de son poumon gauche, attaqué
par une tumeur maligne. En dé-
cembre 1999, il a déposé une
demande d'indemnisation aup-
rès d'un tribunal régional.
Toujours sujet aux pneumonies,
il réclame 200 000 reals (57 000
euros) de dédommagement.

La multinationale française,
malmenée par ses 100 000
litiges amiante en cours aux
Etats-Unis, se serait bien pas-

Retraité de Brasilit, la
filiale de Saint-Gobain
qui a produit de
l'amiante au Brésil
jusqu'à fin 2002,
Sebastião da Silva a
dû subir une ablation
partielle de son pou-
mon gauche, dont il
montre ici une radio.



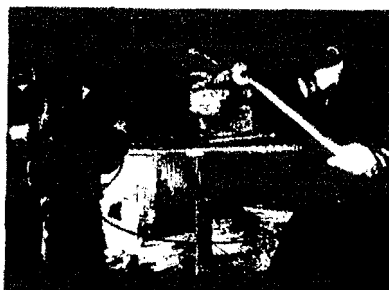
LE GROUPE FRANÇAIS A EXPLOITÉ SE

1 2 3 Ces usines ont été
reconverties fin 2001
Les trois usines de la filiale de
Saint-Gobain, à Belém, Caxangá
et Estero (du nord au sud sur la
carte) utilisent un substitut à
l'amiante depuis plus d'un an.

4 Eternit exploite tou-
jours une mine d'amiante
A Minasul, dans l'Etat de
Goiás, ce gisement d'amiante
a été exploité en commun
par Saint-Gobain et Eternit jus-
qu'en 1997. Depuis, le groupe
français s'est retiré, mais son
partenaire local continue à ex-
traire 200 000 tonnes par an.

te ésil Saint-Gobain produisait son interdit chez nous

En France, la détection
de l'amiante est
obligatoire depuis 1996.



enon-
brési-
libé
1996,
eux ici
as ?

de car-
usine
t. filiale
u Brésil,
fait un
ourni-
1990, ne
s. il rôle
ion «de
ontre la
lade de
ulmo-
inhala-
ante, il
artielle
attaqué
En dé-
se une
on au-
tonal.
ionies,
57 000
ent.
icaise,
0 000
s aux
pas-

sée de ce second front. Car «Chorao» n'est pas seul. Ils sont plus de 500 victimes de l'amiante à avoir préféré aller en justice plutôt que d'accepter «l'aumône» qu'on leur proposait : un suivi médical gratuit auprès de cliniques choisies par les employeurs et un chèque de 5 000 à 15 000 reals (1 500 à 4 300 euros) selon leur état. Tous ces réfractaires sont des ex-employés de Saint-Gobain ou de son partenaire local Eternit, filiale d'un des plus gros producteurs mondiaux d'amiante qui compte parmi ses actionnaires des fonds de pension brésiliens, une firme suisse et... Saint-Gobain lui-même (16% du capital).

A plusieurs reprises, la justice brésilienne a estimé que certains salariés malades avaient subi de fortes pressions pour signer un accord. «Chorao» et les autres refusent de céder. Regroupées dans l'association Abrea, ces victimes se réunissent chaque mois à Sao Caetano do Sul, près de São Paulo. A leur tête, Fernanda Giannasi : cette inspectrice du travail lutte depuis vingt ans contre les grands producteurs d'amiante

malgré d'incessantes tentatives d'intimidation (procès, interrogatoire rocambolesque par deux agents des services secrets et, dit-elle, menaces de mort visant sa fille). Rien ne l'a empêchée de créer le réseau international Ban Asbestos pour l'interdiction de l'amiante.

D'un côté donc, Saint-Gobain a commencé à indemniser au compte-gouttes. Mais de l'autre,

le groupe a continué à utiliser au Brésil ce poison dont la France a pourtant interdit l'usage, la production et la ven-

te dès juillet 1996. Deux poids, deux mesures, en somme. Aujourd'hui encore, Daniel Rolland, directeur général de Brasilit, prétend que Saint-Gobain a «amorcé dès 1996» son retrait de l'amiante. Objection ! La firme française a bien quitté en 1997 la Sama, un joint-venture constitué avec Eternit pour exploiter une mine d'amiante dans l'Etat du Goiás. Eternit devenait par trop infréquentable avec ses proclamations du genre : «Tant que le Brésil autorisera l'amiante, on l'utilisera.» Mais, pour le reste, Saint-Gobain a systématiquement trainé les pieds, poursuivant la production dans six usines, dont trois sous le nom d'Eterbras, avec Eternit. Il a fallu attendre 1999 pour que soit enfin annoncé dans la presse locale l'arrêt des usines. Et encore ! Cette décision n'a été effective que fin 2001 dans les trois usines Brasilit et en 2002 sur les trois sites gérés avec Eternit. Rappelons que ce dernier compte toujours Saint-Gobain parmi ses grands actionnaires, malgré la promesse des Français, en 1999, de s'en désengager...

Toutes ces tergiversations s'expliqueraient par la thèse dite de l'usage contrôlé : l'amiante, utilisé dans de bonnes conditions générales de sécurité, ne serait

pas si dangereux que ça pour les ouvriers. Défendue par les industriels dans les années 90, elle est contestée par nombre d'experts, comme Annie Thébaud-Mony, spécialiste de la santé au travail à l'Inserm et membre de Ban Asbestos. D'ailleurs, en Occident, malgré des normes plus anciennes et plus strictes qu'au Brésil, on a vite opté pour l'interdiction...

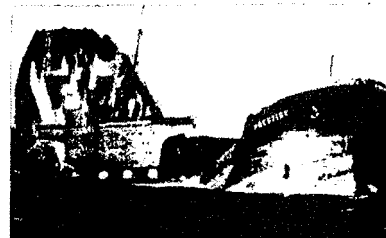
Aujourd'hui, Daniel Rolland préfère avancer des raisons économiques : «Il a fallu trouver un substitut à l'amiante, investir 35 millions de reals (10 millions d'euros) pour reconvertir les usines, etc.» Mais, si la quête d'un produit de remplacement

a abouti si tard, Saint-Gobain y est pour quelque chose : c'est lui qui a fait stopper, en 1990, les recherches menées dans ce sens par Eternit, dont le patron de l'époque est devenu un écologiste convaincu. Saint-Gobain a ainsi retardé de plusieurs années l'arrêt de l'amiante. Début 2003, en revanche, la firme en a fait le thème de sa campagne de pub. Toujours pas satisfait par les dernières indemnisations proposées par Brasilit (jusqu'à 30 000 euros pour ceux qui renonceraient au suivi médical gratuit), «Chorao» et ses camarades apprécieront.

Au Brésil, Jean-Jacques Sevilla, avec Frédéric Béghin ♦

B... bateaux poubelles Comment le lobby comme... pétrolier intrigue pour obtenir des lois sur mesure

Les pétroliers dépendent sans compter pour que l'Union ne mette pas en cause leur responsabilité.



C'était en janvier, au Parlement européen. Plusieurs grandes entreprises françaises, dont Total, conviaient une poignée d'élus à dîner. Sujet du jour : le naufrage du «Prestige». «On a eu droit à une grosse opération de relations publiques», se souvient un député. La main sur le cœur, les représentants du groupe pétrolier, qui traîne les casseroles de l'«Erika», ont promis plus de vigilance sur l'utilisation des bateaux poubelles.

A chaque marée noire, l'histoire se répète : l'opinion publique réclame davantage de sévé-

Les affréteurs du «Prestige», qui a coulé l'automne dernier, ne peuvent toujours pas être poursuivis

rité, avant de déplorer, la fois suivante, que les promesses n'ont pas été tenues... C'est que les acteurs du secteur pétrolier (compagnies et armateurs) pèsent de tout leur poids pour maintenir une réglementation peu contraignante. Et du pouvoir, ils en ont : les leaders mondiaux (ExxonMobil, BP, Royal Dutch Schell, TotalFinaElf et

Suite page 58 ►

É SEPT SITES D'AMIANTE

été

de
xangá
sur la
ut à
un an.

ante
e
ante
n
il jus-
pe
n
ex-

③ ⑥ ⑦ Ces trois sites tardent à se désengager. Dans ces trois usines communes avec Eternit (d'ouest en est : Goiânia, dans le Goiás, Capivari, dans l'Etat de São Paulo, et Guadalupe, près de Rio), Brasilit a fabriqué des matériaux amiantés jusqu'en 2002. Puis la filiale de Saint-Gobain a cessé, mais pas son partenaire, Eternit. Si bien que les sites attirent actuellement la production avec et sans amianté, quinze jours chacun son tour. Ubuesque ! Les deux groupes vont prochainement se répartir les sites.